



## DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ARRACHAGE TEMPORAIRE DE VIGNES

INSCRIPTIONS 2026 et 2027

---

### 1. Conditions d'octroi

Les parcelles doivent être inscrites dans le registre des vignes.

La surface minimale cumulée des parcelles inscrites doit être de 25 ares (2'500 m<sup>2</sup>).

Les surfaces arrachées ne peuvent pas être replantées en vigne pendant une durée de 10 ans.

La mesure est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2027.

**Le délai d'inscription pour les arrachages 2026 et 2027 est fixé au 30 avril 2026**

Le formulaire doit être transmis à l'OCAN par mail à : [vv20@etat.ge.ch](mailto:vv20@etat.ge.ch)

### 2. Informations générales

#### Exploitant

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_ NPA et lieu : \_\_\_\_\_

N° tél : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

L'exploitant est-il le propriétaire foncier ?    oui    non

#### Propriétaire(s) foncier(s)

*(Indiquer les noms de tous les propriétaires si différents)*

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

**Bénéficiaire du montant de la subvention :**            Exploitant            Propriétaire

Titulaire du compte : \_\_\_\_\_

IBAN : \_\_\_\_\_

### 3. Parcelles

Commune	N° cadastral parcelle	N° surface cépage VV20	Surface à arracher [m <sup>2</sup> ]	Cépage	Date d'arrachage (mois/année)	Mise en place de SPB	Type plantation SPB	Date semis prévue (mois/année)
						oui non		
						oui non		
						oui non		
						oui non		
						oui non		
<b>TOTAL :</b>								

**Si la parcelle n'est pas arrachée en totalité, un plan cadastral indiquant les surfaces concernées doit être joint.**

### 4. Engagements du requérant

Je déclare avoir pris connaissance des conditions relatives à cette mesure et m'engage à respecter les conditions d'octroi.

J'autorise l'OCAN à transmettre les données nécessaires aux organes de contrôle. Les frais relatifs aux contrôles seront facturés directement au bénéficiaire de la subvention.

Lieu et date : \_\_\_\_\_

Signature du requérant : \_\_\_\_\_

### 5. Accord du/des propriétaire(s) foncier(s)

La signature de tous les propriétaires est requise conformément à l'extrait des propriétaires du registre foncier.

Je, soussigné, autorise l'exploitant à procéder à l'arrachage des parcelles mentionnées. J'ai pris connaissance du fait que la replantation en vigne est interdite durant 10 ans.

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_